

- Procès-Verbal -
Bureau Syndical du Parc Naturel Régional de la Guyane
- 03 Novembre 2023 -

Lieu : Annexe Mairie de Saint-Georges
Heure :

Étaient Présents :

• **Membres :**

- M. Jean-Paul FERREIRA :	Président
- Mme Violaine MACHICHI-PROST :	1 ^{er} Vice-Présidente
- M. Jean-Claude LABRADOR :	2 ^{ème} Vice-Président
- M. Patrick COSSET :	4 ^{ème} Vice-Président
- M. Louis Jérôme LEBA :	Délégué
- M. Randolph JADFARD :	Délégué
- Mme Dominique BERTONI :	Déléguée

• **Personnel**

- Mme ELFORT Monique :	Directrice Adjoint – Responsable du PMG
- M. Antoine LOUIS-ALEXANDRE :	Responsable CDTLCT
- Mme Anna GROUT :	Responsable CUB
- M. Lionel BENOIT :	Chargé de Communication
- Cynthia JEAN-CHARLES :	Chargée de Développement
- Nicolas MONSABERT :	Informaticien
- Mme Rosette LADOUCEUR :	Assistante Comptable
- Mme RIBERE-MAGEN Kétura :	Assistante de Direction – Resp R.H

Étaient Absents excusés :

• **Membres :**

- M. Stéfano KANA	3 ^{ème} Vice-Président
- M. Charles GONCALVES ARNAUD:	Délégué
- M. Yves VANG :	Délégué

Étaient Absents :

• **Membres :**

- M. Jean-Philippe CHAMBRIER	Délégué
- M. Pierre DESERT :	Délégué

L'ordre du jour est le suivant :

- I. **Approbation du Procès-Verbal du 14/09/2023**
- II. **Rapports**
 - A. **Pôle Moyens Généraux**

- SMPNRG/PMG/UFRH/14 Attribution chèque Cadoc

B. Pôle Opérations et Programmes

- SMPNRG/POP/CDLCT/15 Validation du budget prévisionnel et du plan de financement de l'action "Valorisation du café et cacao sur le territoire des Savanes", dans le cadre de la participation du SMPNRG aux éditions : 2017 et 2018 de la fête de la science
- SMPNRG/POP/CUB/16 Renouvellement de contrat de l'Animateur EDD
- SMPNRG/POP/CUB/RNA/17 Gestion RNA et renouvellement de contrat
- SMPNRG/POP/CDLCT/18 Favoriser la visibilité des produits locaux du territoire des savanes : Sinnamary, Kourou et Iracoubo

Le Président accueille les élus et ouvre la séance, le quorum est atteint.

I/ Approbation du Procès-Verbal du 14/09/23

Les élus sont invités à se prononcer.

Il n'y a pas d'observation ; il est procédé au vote.

Votants :

Pour : 5 Contre : 0 Abstention : 2 (Pour absence à la réunion)

Les élus adoptent le procès-verbal.

II/ Rapports

1/ Attribution chèque Cadoc

Rapport présenté par Mme RIBERE-MAGEN

Chaque année dans le cadre de l'action sociale, il est proposé d'offrir des chèques cadeaux pour les "Fêtes de fin d'année" à l'ensemble du personnel présent au PNRG au 1^{er} décembre de l'année. Le montant : 80 € pour les actifs et 50 € pour les retraités. Ces chèques cadeaux seront distribués aux agents début décembre pour les achats de fin d'année.

Les élus sont invités à se prononcer.

Avis et Observations

Il n'y a pas d'observation. Il est procédé au vote.

Votants : 7

Pour : 7 Contre : 0 Abstention : 0

Le Bureau syndical valide l'attribution de chèques cadeaux à l'occasion des fêtes de fin d'année 2023 et seront distribués aux agents début décembre et fixe le montant de la dépense à engager à 80 € pour les agents actifs et 50 € pour les agents retraités.

2/ Validation du budget prévisionnel et du plan de financement de l'action "Valorisation du café et cacao sur le territoire des Savanes", dans le cadre de la participation du SMPNRG aux éditions : 2017 et 2018 de la fête de la science

Rapport présenté par M. LOUIS-ALEXANDRE

Lors du remboursement des frais avancés par le Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional de la Guyane, pour l'action "Valorisation du café et cacao sur le territoire des Savanes", dans le cadre de la participation du SMPNRG aux éditions : 2017 et 2018 de la fête de la science", par les services du GAL des Savanes, il a été noté que les données financières inscrites sur la délibération SMPNRG/POP/CDLCT/034 n'étaient pas en conformité avec les données du services du GAL des Savanes, avec : l'introduction d'un autofinancement / hors assiette de l'ordre de 66 euros mais également une augmentation de la part de la CTG de 5 euros et du FEADER de 29 euros. Ces mouvements, augmentent de 34 euros l'assiette éligible retenue ainsi que le coût total de l'action de 100 euros.

Ces modifications, ne changent pas l'économie du projet, cependant, pour la concordance des pièces comptables, il nous est demandé de procéder à des modifications des tableaux financiers de la convention.

Les élus sont invités à se prononcer.

Avis et Observations

Il n'y a pas d'observation. Il est procédé au vote.

Votants : 7

Pour : 7

Contre : 0

Abstention : 0

Le bureau syndical valide le Budget prévisionnel et le plan de financement de l'action.

3/ Renouvellement de contrat de l'Animateur EDD

Rapport présenté par Mme RIBERE-MAGEN

Il est proposé le renouvellement de contrat de travail de l'animateur territorial du Parc pour une durée déterminée de trois ans eu égard l'implication de l'agent et la durée des projets sur lesquels il émerge.

Ce poste sera financé sur la durée par les différents programmes identifiés (DGTM, ORE...) et un financement PNRG avec les caractéristiques suivantes :

- Animateur territorial à temps complet au grade d'Animateur – 3^{ème} Echelon IB 397- IM 375 sur le fondement l'Art 3-II L 332-24 CGFP (Contrat de Projet), pour une durée de trois ans.

Ses missions seront les suivantes :

- Gestion Savanes des Pères et autres espaces naturels réglementés (ORE du Larivot ORE de la centrale de Saut Valentin, Montagne d'Argent...)
- Résorption des déchets sur l'ouest (CCOG).

Les élus sont invités à se prononcer

Avis et Observations

Mme GROUT indique que l'agent n'aura plus les missions de résorption des déchets à exercer. Il n'y a plus d'observation. Il est procédé au vote.

Votants : 7

Pour : 7

Contre : 0

Abstention : 0

Le bureau syndical renouvellement le contrat de l'Animateur EDD.

• **4/ Favoriser la visibilité des produits locaux du territoire des savanes : Sinnamary, Kourou et Iracoubo**

Rapport présenté par Mme JEAN-CHARLES

Dans le cadre de ses missions de valorisation du patrimoine rural de son territoire, et de la dynamique initiée avec les producteurs et acteurs du territoire des Savanes, le Parc naturel régional de la Guyane suite à la sollicitation de plusieurs producteurs propose de poursuivre son accompagnement pour les salons et foires locaux et internationaux 2024.

Aussi, certains frais de transport, de déplacements et de stands seront financés en partie par le PNRG. Une demande de subvention sera sollicitée au titre du Programme LEADER des Savanes porté par la CCDS.

Cinq actions principales seront mises en place sur l'année 2024 :

- ✓ Action 1 – Participation au Salon International de l'agriculture (SIA) 2024 – 3 producteurs, 1 agent PNRG
- ✓ Action 2 - Participation au Salon du Tourisme et des Loisirs de Guyane : Prise en charge d'un stand pour 10 producteurs
- ✓ Action 3 - Participation à la Foire de Paris (FDP) 2024 - 5 producteurs, 3 agents PNRG
- ✓ Action 4 – Participation au Made In France (MIF), selon sélection des producteurs – 2 producteurs, 1 agent PNRG.
- ✓ Action 5 – Frais de communication (sacs, nappes, ...)

Pour les producteurs seuls leurs frais de déplacement seront pris en charge (hébergement, billet avion et une partie des frais de transport de marchandises) et pour les agents du PNRG il y aura une prise en charge de leurs frais de missions (billet avion, transport (métro, taxi), hébergements et de restauration).

Les dépenses prévisionnelles sont à hauteur de 123 939,66€ (cent vingt-trois mille neuf cent trente-neuf euros et soixante-six centimes), conformément au budget prévisionnel présenté ci-après.

Une partie des dépenses du projet est éligible au programme LEADER des Savanes. Toutefois le SMPNRG devra faire l'avance des frais.

Les élus sont invités à se prononcer

Avis et Observations

Il n'y a pas d'observation. Il est procédé au vote.

Votants : 7

Pour : 7

Contre : 0

Abstention : 0

Le bureau syndical valide l'action favoriser la visibilité des produits locaux du territoire des savanes : Sinnamary, Kourou et Iracoubo.

4/ Gestion RNA et renouvellement de contrat

Rapport présenté par Mme RIBERE-MAGEN

La convention de gestion de la RNNA arrive à échéance le 31 Décembre 2023. Le SMPNRG a été informé par les Services de la DGTM lors d'une réunion le 09 Octobre 2023, qu'un appel à manifestation d'intérêt (AMI) serait lancé afin de choisir les nouveaux gestionnaires de la Réserve nationale de l'Amana pour l'année 2024 et les années à venir.

Car elle estime la gestion du PNRG non optimale (notamment sur les rendus des livrables).

Le PNRG a toutefois engagé les discussions nécessaires et a sollicité officiellement une prolongation de l'avenant de gestion pour une durée de trois ans, pour faciliter cette transition vers un éventuel autre gestionnaire.

A ce jour, malgré la réunion et le courrier officiel, la DGTM n'a pas répondu. Par ailleurs, elle n'a pas non plus émis d'AMI. Ainsi, les agents de la RNNA se trouvent dans une situation d'incertitude quant à leur futur en 2024 et celui de la réserve.

De plus, aucun gestionnaire pour 2024 n'a été officiellement identifié.

Le PNRG en tant qu'employeurs doit informer les agents de la situation.

La question qui se pose aujourd'hui est que fait-on ?

Avis et Observations :

M. FERREIRA : Nous sommes déjà dans une période de gestion transitoire parce que l'an dernier la DGTM s'est retrouvée acculée pour absence de gestionnaire et le PNRG proposé pour une reprise in extremis. Cette année, aurait dû permettre à la DGTM de mieux s'organiser afin de trouver un mode de gestion qui lui convienne et qui permette aux agents d'avoir un contrat avec un gestionnaire identifié au 1er janvier 2024. Or ce n'est pas le cas on se retrouve dans la même situation que l'an dernier, cependant la posture du PNRG ne sera pas la même.

Mme GROUT : Le PNRG a contacté la DGTM afin d'organiser une réunion pour régler la situation début octobre. Les techniciens de la DGTM ont fait part de leur volonté d'émettre un AMI, bien que les délais soient extrêmement restreints pour trouver un nouveau gestionnaire. Ils souhaitent par ailleurs une co-gestion.

Ils ont soumis l'idée d'une co-gestion PNRG/association Kwata.

La DGTM a également demandé lors de cette réunion au PNRG de présenter un projet de gestion, AMI ou pas. L'élaboration de ce projet demande beaucoup de temps à préparer.

M. FERREIRA : Il est inconcevable d'envisager une co-gestion si la DGTM estime que la gestion du PNRG n'est pas satisfaisante. Soit le PNRG obtient le renouvellement de la gestion pour une durée convenable d'au moins 3 ans ou ce ne sera rien. Il est également hors de question de présenter un projet pour le renouvellement de la convention de gestion.

L'état sans gestionnaire identifié au 1^{er} Janvier, la DGTM devra assurer la gestion du Personnel de la RNA.

Après discussion entre élus, ils proposent d'informer le personnel de la RNNA via un courrier et d'émettre un Communiqué de presse concernant la situation afin que le PNRG ne soit pas tenu responsable de cette situation.

L'ordre du jour est épuisé, la séance est levée à 12h30.

ADOpte AU BUREAU SYNDICAL DU 07 DECEMBRE 2023